



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. L'INSCRIPTION

L'adhésion au club est annuelle. Elle comprend : la cotisation au club et l'affiliation et licence à la fédération (FFG, UFOLEP...)

Aucun remboursement n'est possible en cours d'année, sauf cas de force majeure : problème de santé justifié par la production d'un certificat médical. Dans ce cas, et le seul, le remboursement sera effectué au prorata de la pratique, hors licence qui reste due dans son intégralité

Uniquement 2 séances d'essai consécutives. Prise en compte du dossier et réservation d'une place dans le groupe s'il est complet à l'issue de ces séances

Dossier complet : Fiche de renseignement remplie et signée, règlement dans sa totalité en 3 règlements maximum. Une photo et un certificat médical de moins de 3 ans.

La saison débute courant septembre et se termine fin juin.

2. PAIEMENT DES COTISATIONS

Nous acceptons les règlements par : chèque, espèce, chèque vacances** ou coupons sport**, CAF 41, comité d'entreprise* ou MSA*.

Vous avez la possibilité de payer en 3 fois maximum par adhérent.

* Un chèque de caution durant l'attente du règlement par l'organisme

** Commission de 2,5 % de l'organisme

3. TENUE

Pour des raisons de sécurité et de confort :

Une tenue de sport obligatoire pour les entrainements, justaucorps avec short/legging de votre choix (Voir DECATLON, GO SPORT ou sur le site MOREAU, et GYMNOVA) et bouteille d'eau et une paire de chaussette.

Les cheveux doivent être attachés (avoir de quoi le faire), aucun bijou n'est autorisé

4. ENTRAINEMENT

Tout sportif doit arriver 5 à 10 minutes avant le cours pour se préparer. L'accompagnateur est tenu de vérifier dans la salle de sport la présence effective de l'entraîneur. Le gymnase ouvert ne signifie pas que l'entraîneur soit là, vous ne pouvez donc pas laisser votre enfant sans surveillance

Les parents ne sont pas acceptés dans l'enceinte sportive pendant les entrainements, exception faite pour la gym biberon dont la présence d'un des parents est obligatoire.

Toute absence du sportif pour les entrainements devra être signalée par tous les moyens (téléphone, mail...) directement à l'entraîneur par les parents (autorité parentale) ou sportif. Au bout de 3 absences consécutives, il sera dans l'obligation de présenter un certificat médical sous peine d'un avertissement

5. VACANCES ET JOURS FERIES - STAGES

Pas d'entraînement durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Les stages sont organisés au cours de la saison. Les sportifs concernés seront avisés dans les meilleurs délais. Une participation financière sera demandée et le montant sera fixé à l'avance.

6. COMPETITIONS

Il existe des groupes non compétitifs pour les enfants désirant faire seulement du loisir.

Pour les autres, les compétitions sont réglementées et facturées, il s'agit d'un engagement pour l'équipe de sportifs et celle des encadrants et d'un engagement financier pour le club (amende si pas le nombre de sportifs engagés).

Les dates de compétitions sont communiquées dès qu'elles sont connues. Il est impératif d'informer le club de la présence ou de l'absence de votre enfant le plus rapidement possible.

Pour les déplacements lors des compétitions et stages extérieurs, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont à la charge des familles.

7. RAPPEL

Le club se réserve le droit de radier tout membre ayant une attitude, un comportement, une tenue non correcte ou en cas de non-paiement des cotisations même partiel.

Il en est de même pour un désistement de dernier instant lors d'un engagement sans justificatif médical

J'AI BIEN PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT ET JE M'ENGAGE À LE RESPECTER

Signature accompagnée de la mention « Lu et approuvé » et date :

Sportif

Responsable légal / autorité parentale

Président